



**PROCES VERBAL DE CARENCE DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2022**

Par une convocation en date du 18 novembre 2022, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage en Région Occitanie MANEO a été réuni en séance publique ordinaire le 28 novembre 2022 à 10H, à ESCALQUENS, sous la présidence de François NAPOLI Président.

➤ **Assistaient à la réunion :**

Étaient présents :

DELEGUES TITULAIRES		
Nom	Prénom	Intercommunalité
BONNAFE	Robert	Communauté de communes Hauts Tolosans
DEDIEU	Philippe	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
NAPOLI	François	Communauté de Communes Hauts Tolosans
REMY	Jean-Louis	Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

<u>DELEGUES SUPPLEANTS</u>			
Nom	Prénom	Pouvoir reçu de :	Intercommunalité
<u>BEN SACI</u>	<u>Djemel</u>		<u>Communauté d'agglomération du SICOVAL</u>
<u>CISSOU</u>	<u>Jean-Marc</u>		<u>Communauté de communes Coteaux de Bellevue</u>

➤ **Étaient portés excusés :**

ARJO Claudette Communauté de communes Cagire Garonne Salat
 AYGAT Chantal, Communauté de communes Hauts-Tolosans,
 BARRERE Françoise, Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo,
 BOUSQUET Jean-Louis, Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées,
 BRUN Catherine, Communauté de communes du Volvestre,
 CARDEILHAC-PUGENS Etienne, Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain,
 GASQUET Etienne, Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo
 JEANJEAN Pierre, Communauté de communes du Frontonnais,
 LAGREU-CORBALAN Françoise, Communauté de communes des Portes Ariège-Pyrénées,
 LUCENA François, Communauté de communes Lauragais Revel Sorezois,
 NICOLAS Virginie, Communauté de communes Cœur Coteaux du Comminges
 TERRANCLE Serge, Communauté de communes du Frontonnais

QUORUM NON ATTEINT :

- Conformément aux articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté, après avoir procédé à l'appel nominal des membres, la séance du Comité Syndical n'a pu se tenir soit :

4 Délégués titulaires sur le nombre total en exercice et 2 Délégués suppléants en remplacement des délégués titulaires momentanément absents

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, le Conseil Syndical sera à nouveau convoqué, à trois jours d'intervalle au moins, soit pour une séance reportée le 07 décembre 2022.
A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 10H30.

**Fait à Escalquens,
Le 28 novembre 2022**

François NAPOLI

MANEO Le Président

Syndicat Mixte
Accueil des Gens du Voyage
Région Occitanie

